



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions libérales

Question écrite n° 117667

Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les dispositions de l'article 355-1 du code de la sécurité sociale dans le régime général en faveur des travailleurs salariés titulaires d'une pension vieillesse de ce régime, liquidée au titre de l'inaptitude au travail ou d'une pension substituée à un pension d'invalidité. Il lui demande dans quelle mesure il est envisageable de permettre le bénéfice d'une majoration de retraite du régime d'assurance vieillesse de base des professions libérales pour pallier la nécessité de l'aide constante d'une tierce personne dans l'accomplissement des actes ordinaires de la vie courant.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117667

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 2007, page 1177